

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

OBJET : Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire - Programmation 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le projet de budget 2018 de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire ;
- de solliciter une subvention de 95 951 € auprès de l'Etat (DREAL PACA) pour la gestion 2018 de la Réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire ;
- d'approuver l'adhésion à Réserves Naturelles de France pour l'année 2018 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de collaboration de recherche avec la Ville d'Aix en Provence - Muséum pour des fouilles paléontologiques.

La dépense relative aux coûts externes, d'un montant de 91 551 € se répartit ainsi qu'il suit :

- 71 631 € imputés au chapitre 011 du budget départemental ;
- 19 920 € imputés au chapitre 65 du budget départemental.

La recette, d'un montant de 95 951 € sera imputée au chapitre 74 du budget départemental

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée